

Clergé et vie politique à Auray sous l'Ancien Régime

La participation du clergé à la vie politique et sociale a fait l'objet de beaucoup d'études, sur des périodes très différentes. Si le poids et l'influence du clergé rural sous l'Ancien Régime sont assez bien connus, la connaissance du clergé urbain est encore parcellaire.

Le cadre géographique choisi est celui d'une petite ville de Bretagne, Auray, port de fond d'estuaire, peuplé de quelques 3 000 habitants au XVIII^e siècle. L'étude que nous allons mener ici ne concerne qu'un point très précis, celui de la participation du clergé séculier à la vie politique, sur un exemple singulier. Mais à l'arrière-plan, se profile tout le problème de la place du clergé dans la société urbaine du XVIII^e siècle. Les quelques conclusions que l'on peut tirer sur l'influence politique ne doivent pas être trop rapidement étendues à l'ensemble de la question, qui mérite une large étude, avec une dimension comparative. Des pistes peuvent toutefois être ici proposées pour mieux cerner la question, qui touche à la fois l'histoire sociale, religieuse, politique et culturelle.

La ville est divisée en deux paroisses, celle du port, Saint-Goustan et celle de la ville haute, Saint-Gildas. Elles sont séparées par la rivière. La frontière est bien visible et contribue à donner une personnalité différente à chaque paroisse. Le clergé régulier est assez peu présent à Auray : un couvent de capucins, un couvent de cordelières et des sœurs hospitalières à l'hôtel-Dieu. Leurs interventions dans la vie politique sont inexistantes, du moins dans le cadre de la communauté de ville. Nous en faisons toutefois mention ici pour dresser un tableau le plus fidèle possible de l'encadrement religieux de la ville. Pour une étude plus large sur le clergé des villes, ils sont incontournables. Le clergé séculier, le seul à nous intéresser dans cette étude, comprend les recteurs des deux paroisses et quelques prêtres habitués, formant la communauté des prêtres de Saint-Gildas. La collégiale du Saint-Esprit, qui abritait encore quelques religieux au début du siècle achève sa longue agonie en 1773, avec la suppression d'un ordre devenu inexistant. L'hospitalité avait depuis longtemps disparu et cette commanderie était devenue un simple bénéfice financier.

Au niveau de l'organisation politique, Auray est une ville, l'une des quarante-deux ayant droit de députer aux états de Bretagne. La cité est gérée par une communauté de ville qui fait également office de général de paroisse pour Saint-Gildas, paroisse de la ville haute. La paroisse Saint-Goustan est gérée par un général de paroisse autonome, qui n'a quasiment aucun poids. Il ne s'occupe que des affaires paroissiales et ne déborde jamais sur une fonction de représentation politique au sens large des habitants du quartier Saint-Goustan. Les décisions majeures se prennent à l'hôtel de ville, seule instance représentative des habitants au niveau de la gestion municipale. La ville étant de taille relativement moyenne, aucun autre corps constitué (général de commerce, corporation) n'est en mesure de contester le rôle de la communauté de ville. La bourgeoisie urbaine est composée à parts égales de marchands et de gens de robe, la ville étant le siège d'une sénéchaussée royale. Aucun groupe ne domine vraiment la communauté de ville, et si les avocats occupent beaucoup de postes importants, c'est parce qu'ils ont seuls les compétences nécessaires.

Les décisions et la gestion de la ville sont le fruit du jeu des acteurs politiques, qui s'insère dans un système déterminé de règles établies. Beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte dans la définition des règles du jeu, certains ayant perdu toute pertinence aujourd'hui, d'autres en ayant gardé, voire ayant pris plus d'importance. Il faut voir les liens personnels, d'amitié ou de parenté, la position sociale personnelle, la fortune, la proximité du pouvoir central et bien d'autres variables qui entrent en ligne de compte pour analyser la vie politique. Il existe un certain nombre de données, que les acteurs ne peuvent pas changer, et auxquelles il faut s'adapter, et d'autres qui peuvent être modifiées, plus ou moins fortement, plus ou moins rapidement. C'est autour de ces points non fixés du système que se concentre la vie politique et ses querelles.

Dans la période que nous envisageons, le XVIII^e siècle jusqu'en 1785, le système présente un certain nombre de caractères fixes (certains seront modifiés par la Révolution) que les acteurs ne songent pas à modifier et dans lesquels ils inscrivent leurs comportements politiques. C'est par exemple le découpage administratif en paroisses, l'organisation politique provinciale et le partage des pouvoirs qui s'y rattache (l'intendant, les états, la commission intermédiaire, le parlement) le système des offices, la division inégalitaire de la société en classes. Tous ces faits (dont la liste n'est pas exhaustive) sont des données pour les habitants d'Auray et même s'ils sont contestés par ailleurs, ils ne font pas l'objet d'enjeux politiques locaux, au niveau de la ville. Il ne sera pas possible de voir ici l'ensemble des enjeux de pouvoirs au sein de la ville d'Auray. Nous tenterons de cerner les points sensibles sur lequel le clergé alréen porte ses efforts, et de voir ainsi les atouts dont il dispose pour faire entendre sa voix, ainsi que ses handicaps.

Les recteurs, et les prêtres n'interviennent pas au niveau des choix de gestion municipale qui ne sont pas en rapport direct avec la vie paroissiale. On ne peut pas dire qu'il y ait une omniprésence du clergé dans les affaires de la ville, comme cela se passe dans les campagnes, avec le poids que représente le recteur dans le conseil de fabrique. Les deux recteurs, et eux seuls, sont membres de la communauté de ville, mais ils ne sont que deux délibérants, de même rang que les autres (une vingtaine au total). Leur présence, ainsi que celle des membres du clergé en général n'est pas très bien vue du pouvoir central. Ainsi, pour la création de la communauté de ville de Lorient en 1738, le ministre exprime très clairement sa volonté que le recteur ne soit pas membre de la nouvelle communauté de ville¹. Le même problème s'est posé pour les chanoines de Saint-Brieuc. Ils ont cessé d'assister aux assemblées pendant une quinzaine d'années, suite à un problème de préséance, et se sont vu exclus *de facto* de la communauté de ville lorsqu'ils ont voulu reprendre leur place en 1757².

Ils sont d'ailleurs assez peu assidus, en temps normal, aux réunions. Le recteur de Saint-Gildas est encore le plus assidu. En effet, le recteur de Saint-Goustan n'est venu que cinq fois entre 1776 et 1787, et celui de Saint-Gildas est présent à 14 réunions pour la même période. Seuls les points concernant la vie de la paroisse les voient intervenir. Le recteur de Saint-Goustan est moins concerné par ce qui se passe à l'hôtel de ville car il existe un général autonome pour sa paroisse. L'essentiel des affaires qui peuvent le concerner s'y traitent. Le recteur de Saint-Gildas et les prêtres habitués, par contre, sont obligés de suivre les délibérations de la communauté de ville de près car c'est la communauté de ville qui fait office de général de paroisse. Cette confusion des assemblées est d'ailleurs l'un des gros points de conflit entre les bourgeois et les recteurs, tant sur le point de l'organisation institutionnelle que de la gestion qui est faite de la paroisse.

Cette organisation de la paroisse Saint-Gildas est assez originale en Bretagne. Le fait que la communauté de ville soit «en possession de représenter le général des paroissiens» est un point qui est en litige. Ce n'est pas un donné, une situation qui s'impose aux acteurs de la vie politique alréenne, puisque c'est une exception locale. De plus, c'est un enjeu de pouvoir considérable. La situation alréenne ne convient pas totalement au recteur. Son influence est bien moindre dans une communauté de ville où il n'est qu'un délibérant parmi d'autres, que dans un général de paroisse, qui se réunit dans la sacristie de son église, et dont il est membre de droit. Les compétences des généraux de paroisse sont nombreuses. Ils sont notamment en charge de la levée des fouages, de l'entretien de l'église, de la nomination des prêtres desservants. Le personnage clé de cette assem-

¹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 732.

² Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 462.

blée est la fabrique, qui est un peu l'équivalent du maire pour le conseil de fabrique, en tant qu'organe exécutif de l'assemblée délibérante. L'essentiel pour les recteurs n'est pas tant de contrôler le général de paroisse, que de contrôler la nomination du fabrique et des prêtres desservants car c'est de ces deux points que découle le pouvoir sur la paroisse. Dès le début du siècle, des tentatives sont faites pour créer un général de paroisse autonome pour la paroisse Saint-Gildas. À chaque fois, ce sont des bourgeois qui lancent l'offensive, pour des raisons qui leurs sont propres, le contrôle du général de paroisse étant un enjeu de pouvoir entre bourgeois de la communauté de ville. À chaque fois, les recteurs de Saint-Gildas se rangeront derrière les partisans de l'autonomie de la paroisse. En 1705, une première tentative est menée par le sieur Boullé de Kernantec, un avocat. Il est soutenu par le vicaire perpétuel, Paul Le Gouvello, qui avait déjà fait une tentative en son nom propre en 1684, pour obtenir le droit de nomination des prêtres. Cette opération échoue finalement en 1709, avec un arrêt du parlement qui confirme le droit de la communauté de ville de nommer le fabrique et les prêtres de Saint-Gildas. Sans formellement lui accorder le droit de former le général de paroisse, le parlement laisse les pouvoirs les plus intéressants à la communauté de ville. La deuxième tentative a lieu en 1776, à l'initiative du sénéchal. N'ayant plus la présidence des assemblées de la communauté de ville, il revendique, en tant que président de droit des généraux de paroisse de son ressort, la présidence des assemblées qui concernent les affaires de la paroisse. Il est naturellement soutenu par le recteur Le Roch, qui lui est lié pour des motifs personnels et politiques. Le sénéchal obtient en août 1776 un arrêt sur requête du parlement qui ordonne la formation d'un général de paroisse autonome pour Saint-Gildas. Là aussi, la tentative finira par échouer, en 1779, avec un autre arrêt du parlement qui rétablit les termes de l'arrêt de 1709. Il faut noter qu'à chaque fois, le recteur est resté en retrait, même s'il marquait clairement ses préférences. Ce n'est pas lui, ni le reste du clergé, qui prend l'initiative pour modifier une situation institutionnelle instable. Le maintien de la confusion entre la communauté de ville et le général de paroisse s'explique surtout pour des raisons financières. La paroisse de Saint-Gildas n'est pas très riche, avec en plus un prieuré commendataire qui consomme une partie des revenus, sans aucune retombée pour la paroisse. L'entretien de l'église est ruineux et jamais les finances de la paroisse ne pourraient supporter une telle charge sans le soutien de la ville (qui a financé la construction de l'église au début du xvii^e siècle). Celui-ci s'étend même parfois au fonctionnement courant. Il n'est donc pas de l'intérêt du clergé de se priver d'une telle manne financière. Cette question juridique n'est pas le point qui focalise l'attention des recteurs.

La gestion de la paroisse est le fait qui intéresse au premier chef le recteur. Il lui importe de pouvoir exercer son ministère dans de bonnes conditions matérielles. Son interlocuteur est le fabrique, et à travers lui la

communauté de ville, qui le nomme et devant laquelle il rend ses comptes. La relative pauvreté de la paroisse n'est pas pour faciliter les relations entre recteur et fabrique, chacun ayant ses intérêts. Le fabrique doit gérer le temporel sans y laisser trop de son argent (ce qui est un risque possible à Auray) alors que le recteur se préoccupe davantage de la qualité du service divin, avec un certain dédain pour les problèmes «temporels». Pourtant, les choses semblent s'être à peu près bien déroulées jusque vers 1760. Le recteur de Saint-Gildas est assisté de prêtres, nommés par la communauté de ville pour assurer le service paroissial ainsi que les fondations et chapellenies. Là aussi, c'est la communauté de ville qui contrôle la situation.

En 1759, l'arrivée d'un nouveau recteur, Le Roch, ouvre une période de disputes. Il semble disposé à «reprenre les choses en main». Il entre rapidement en conflit avec les prêtres desservants. Il est vrai que leur service laissait à désirer au niveau de la ponctualité mais aussi de l'assiduité. Le problème n'est pas nouveau et dans son inventaire des fondations, en 1734, Philippe Le Malliaud donne un certain nombre de services qui ne sont plus desservis par négligence des prêtres³. Le Roch semble l'avoir dit un peu brutalement, ce qui provoque des frictions, que le public ne tarde pas à percevoir. Lors de l'office des ténèbres de 1760, les prêtres entonnent la messe alors que le recteur est encore dans la sacristie, à se préparer. Ceux-ci s'empressent d'aller chercher du secours auprès de leurs parents, membres de la communauté de ville lorsque le conflit s'aggrave avec le recteur. À la même époque, la communauté de ville demande au fabrique en charge (le sieur Guichart) de surveiller de près les dépenses et de faire des économies. Celles-ci ne sont pas du tout du goût de recteur, qui le fait savoir à sa manière au fabrique. Le conflit s'étend rapidement à la communauté de ville, où les partisans et les adversaires du recteur s'affrontent. Cette lutte qui a commencé dans la sacristie révèle un conflit purement politique.

La communauté de ville se divise alors entre les philosophes, proches de l'esprit des lumières, souvent francs-maçons, et les catholiques traditionnels, volontiers gallicans. C'est en fait la reproduction sur Auray du grand conflit qui se joue au niveau national. C'est la lutte de Voltaire contre Fréron qui se retrouve jusque dans une petite ville de Bretagne. Au début, le clergé semble s'impliquer dans la bataille, avec les recteurs Le Roch et Bagot. Le parti gallican est souvent dénommé comme «la cabale du recteur». Mais les religieux y font figure de comparses, plus que de meneurs. Il ne semble pas y avoir eu de prêtres du côté des libéraux. Cela est confirmé *a posteriori* par le caractère massif du refus du serment en 1791 (un seul prêtre alréen prête serment). Nous avons donc un clergé plu-

³ Arch. dép. Morbihan, G 1000.

tôt favorable aux adversaires des Lumières, mais qui ne participe pas véritablement à la lutte qui se déroule à la communauté de ville. Il faut bien voir que l'attitude du clergé est en partie déterminée par la position de quelques meneurs, le reste de la troupe se contentant de suivre.

On le voit donc, le clergé alréen intervient peu dans la vie politique par le biais de la communauté de ville, qui est l'organe essentiel de la vie politique de la cité. Cela démontre *a contrario* que l'importance des recteurs des paroisses rurales n'est pas tant du à leur statut religieux qu'à leur rôle social. Dans les campagnes, le recteur est l'interface entre une société paysanne assez largement repliée sur elle-même et le monde de la ville, avec lequel les contacts sont essentiellement économiques (le marché) et administratifs. Cette coupure très forte est marquée en basse-Bretagne par le barrage de la langue. En ville, seul le rôle religieux subsiste. Cela se traduit par une baisse de pouvoir et d'influence sociale (nous ne nous prononcerons pas sur ce qui peut relever de l'influence spirituelle). Les religieux restent dans leurs églises et ne se mêlent guère des affaires politiques car la ville est dotée d'élites qui peuvent jouer ce rôle (rempli dans les campagnes par les recteurs, un peu par défaut).

Un autre fait est que ces élites sociales urbaines semblent de moins en moins favorables au pouvoir du clergé à mesure que l'on avance dans le siècle. Celui-ci commence par une forte emprise de l'église tridentine, et se termine par les persécutions religieuses. Le retournement religieux des villes (avec l'exemple célèbre de Paris étudié en particulier par Pierre Chaunu) peut se vérifier aussi en province, du moins en ce qui concerne les élites sociales. Les idées nouvelles sont majoritaires à la communauté de ville d'Auray dès la fin des années 1750. Les ouvrages des philosophes des Lumières sont très présents dans les bibliothèques privées. Dans la loge franc-maçonne de 1791, on retrouve l'essentiel de la municipalité de l'époque, qui regroupe des personnes parfois présentes depuis longtemps dans les institutions municipales (avec par exemple Ange-Samuel Humphry, maire de 1769 à 1771 puis 1776 à 1783, subdélégué de 1775 à 1789). Par contre, dans la congrégation des hommes, dédiée au culte de la Vierge, on perçoit fortement l'absence de la bourgeoisie de la communauté de ville. Seules trois ou quatre familles bourgeoises y sont représentées. Mais cette congrégation reste prospère grâce à la bonne participation des artisans. Cette coupure entre le peuple et les élites, sur ce point particulier, se ressentira dès 1789, lorsque le peuple peut enfin faire entendre directement sa voix. La lutte entre le recteur Le Roch et le fabrique Guichart, en 1765, débute par des coupes sombres opérées dans le budget de fonctionnement de la paroisse, décidées par cette municipalité acquise aux idées nouvelles et semble-t-il assez détachée du christianisme. Un exemple frappant est la dispute qui s'élève entre Frögerays, dernier maire d'Auray, et Le Corgne, sénéchal, en 1787. Le sénéchal se rend à la messe et croise des

ouvriers au travail. Il leur ordonne de cesser leur ouvrage pendant la durée de l'office religieux, ce qu'ils acceptent de faire. Quelques minutes après, le maire venant à passer par là ordonne aux ouvriers de reprendre le travail, à la grande fureur du sénéchal⁴. Il faut toutefois être très prudent. La franc-maçonnerie du XVIII^e siècle n'est pas franchement anti-religieuse et anticléricale comme elle le sera un siècle plus tard. Le sentiment religieux demeure, mais passe par d'autres canaux et on sent nettement un glissement vers un déisme, en particulier dans les discours officiels du début de la Révolution. Il n'exclut pas la foi et la religion chrétienne, mais peut se passer de la médiation du clergé. À Auray, un franc-maçon comme Ange-Samuel Humphry donne un très bon témoignage en faveur de la congrégation des hommes, lorsque celle-ci souhaite obtenir des lettres patentes en 1788⁵. Il faut bien séparer leur attitude vis à vis de la religion et celle vis à vis du clergé et de l'influence que celui-ci peut avoir sur la société. La constitution civile du clergé qui n'a d'autre but que de subordonner le clergé à l'autorité civile est dans la droite ligne de cette philosophie, sans constituer, du moins au départ, une attaque contre la religion chrétienne.

Il faut enfin rappeler qu'Auray est une petite ville. Et comme beaucoup d'autres en Bretagne, elle est un peu limitée par l'étroitesse de l'élite locale susceptible d'exercer des fonctions éditaires. Il y a bien peu de personnes ayant la culture et l'éducation suffisantes pour lancer et surtout alimenter de grands débats politiques. La masse des marchands ne se préoccupe que de commerce et laisse ce genre de problèmes aux avocats, qui sont tout au plus une dizaine à Auray. Les grandes controverses philosophiques du siècle se jouent à un autre niveau. Une ville comme Auray est avant tout un lieu de «consommation». Il y a bien sûr des discussions et des débats, mais il n'ont quasiment aucun impact sur les débats au niveau national. Le débat étant limité, les possibilités d'intervention du clergé le sont aussi. On peut d'ailleurs étendre les réflexions sur le niveau culturel de l'élite à celui du clergé. Bien que formé dans les séminaires, on peut s'interroger sur le degré d'intérêt et la capacité de réflexion personnelle que peut apporter le clergé d'une petite ville aux problèmes politiques qui agitent la cité. La petite ville n'a-t-elle pas été le maillon faible de la réforme tridentine, en particulier sur le volet de la qualité du personnel religieux. Il est en tout cas indéniable que «l'investissement» dans les campagnes a été longtemps prioritaire, la ville n'apparaissant pas comme un danger, comme une source de superstition qu'il faut éradiquer.

Sur un autre plan, on peut voir que le clergé alréen est trop faible structurellement pour espérer peser sur la ville. Le nombre, tout d'abord, est trop peu important : un recteur pour la paroisse Saint-Goustan, un rec-

⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 711.

⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1226.

teur et six prêtres en moyenne pour Saint-Gildas. Claude Nières avait calculé que le taux d'encadrement religieux de la population d'Auray était l'un des plus faibles de Bretagne. Rien à voir avec Vannes, son évêque, son chapitre cathédral, ses quatre paroisses, son séminaire, son collège jésuite et ses treize congrégations religieuses. De là découle un faible poids économique. Celui-ci n'est pas facile à mesurer, d'autant qu'il porte dans plusieurs directions. Cela passe de l'importance de la propriété ecclésiastique dans la ville et le poids des emprises foncières, qui peuvent comme à Vannes, constituer un frein à l'urbanisme et à l'extension de la ville. Cela passe aussi par le potentiel de consommation des religieux. Même cloîtrée, donc socialement peu visible, une congrégation de femmes est un client solvable, qui a souvent de grands bâtiments à entretenir. Là aussi, Vannes est beaucoup mieux pourvu qu'Auray, sur le plan du nombre des institutions, sans parler de la richesse réelle de ces institutions. Et le clergé alréen n'est en plus pas riche, du moins pour ce qui concerne le clergé séculier. Pour ce qui est des congrégations régulières, il faudrait mener une étude approfondie pour en mesurer le poids économique. Cette absence de données précises ne constitue pas une grosse source d'incertitude sur la validité des résultats de notre étude. Les capucins, ordre mendiant, ne possèdent que très peu de biens. Ils sont de plus peu nombreux : en 1789, il ne reste que quatre religieux dans le couvent d'Auray. Il en va de même pour les hospitalières, installées en 1674 et vouées au service des malades. Seules les religieuses cordelières peuvent prétendre à une certaine richesse et donc à un certain poids économique. Cela n'est pas suffisant pour remettre en cause la relative pauvreté et donc le faible poids économique du clergé alréen.

La paroisse de Saint-Goustan est très pauvre, c'est un quartier populaire. Ce quartier a des dimensions très réduites et est exclusivement urbain, donc sans dîmes. Les quelques revenus que le recteur peut tirer du port (bénédiction des navires) lui sont contestés par le recteur de Pluneret. L'essentiel du revenu de la paroisse de Saint-Gildas est absorbé par le prieur. Le recteur est à la portion congrue, avec une somme de 100 livres par an versée par la communauté de ville pour son logement. Les prêtres de la communauté de Saint-Gildas doivent se contenter des revenus des chapellenies et des fondations, en plus de quelques maigres biens patrimoniaux et du casuel. Les revenus ne sont pas élevés, et ont parfois du mal à rentrer. Dans son inventaire des fondations de 1734, Philippe Le Malliaud cite un certain nombre de cas où des fondations ne sont plus payées, par insolvabilité ou mauvaise volonté des héritiers⁶. Ajouté à cela l'inflation qui grignote ces revenus fixes (plus de la moitié des fondations ont été faites au XVII^e siècle), on mesure bien la gêne financière dans laquelle peut se trouver un prêtre alréen qui n'a pas de revenus annexes.

⁶ Arch. dép. Morbihan, G 1000.

Pour cela, ils sont obligés de cumuler plusieurs postes de chapelain, dans la ville, mais aussi hors de la ville. Cela peut expliquer la mauvaise qualité du service. On ne peut pas être partout à la fois !

Cela est confirmé par la moindre attractivité des postes à Auray. La communauté des prêtres de Saint-Gildas est censée comporter huit membres. Si tous les postes sont occupés en début du siècle, les rangs se creusent vite et dès les années 1730, le nombre moyen de prêtres oscille entre quatre et six, nombre qui semble suffisant pour assurer à peu près le service des fondations et le culte paroissial. Il est vrai que les revenus n'étant pas importants, il vaut mieux ne pas être trop nombreux à se les partager. Cette situation n'est vraiment pas faite pour attirer à Auray les meilleurs éléments. Tous les recteurs qui sont nommés (sauf Le Roch) ont des revenus personnels corrects qui leur permettent de vivre décemment. Le poste de recteur, d'une paroisse urbaine de plus, semble suffisant pour que le recrutement puisse se faire dans de bonnes conditions, une fois le problème des revenus réglé. Par contre, pour les prêtres habitués, la situation est moins brillante. Les postes n'attirent guère que des natifs, qui désirent rester à Auray et des prêtres non originaires de niveau très moyen (certains étant même accusés d'un penchant pour la bouteille). Les meilleurs éléments du diocèse ne viennent pas à Auray, ou n'y restent pas. Il n'y a pas à Auray de prêtres d'origine noble (à l'inverse du chapitre de Vannes, exclusivement noble). Le clergé alréen ne dispose donc pas du levier du niveau social et des réseaux qui vont de pair pour peser sur la vie politique.

Enfin, le clergé alréen n'est pas homogène et uni. Les divergences sont d'abord d'ordre financier. Moins il y a d'argent à se partager, plus la lutte est âpre. Le prieur de son côté, ne se préoccupe que de ses revenus, prêt à les défendre contre n'importe qui, prêtres, recteur ou communauté de ville. Il faudra treize ans d'un long procès entre la communauté de ville et le prieur (entre 1763 et 1776) pour que le prieur abandonne un terrain, qu'il avait d'ailleurs usurpé, pour agrandir le cimetière de Saint-Gildas, très encombré depuis l'interdiction d'inhumer dans les églises.

Des luttes de pouvoirs secouent également le clergé local. La division des tâches et le partage du pouvoir font l'objet d'affrontements entre le recteur et les prêtres. Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans les détails de l'organisation interne du clergé, mais il semble que le recteur ait eu à composer plus qu'il ne l'aurait voulu avec les prêtres de la communauté de Saint-Gildas. On sent très nettement les mouvements d'humeur des prêtres face à l'autoritarisme de Le Roch, qui n'arrive pas forcément à ses fins lorsqu'il tente de modifier les équilibres internes. C'est là en particulier qu'entrent en ligne de compte les différences de ressources dont disposent les deux parties, le recteur, qui est un étranger à la ville, se fondant sur les pouvoirs de sa charge, alors que les prêtres vont chercher de l'aide auprès de leur famille.

Les querelles entre le recteur Le Roch et ses prêtres furent très violentes. La première éclata peu après l'arrivée de Le Roch, lors de la «prise en main» de sa paroisse en 1760. La deuxième «guerre» éclata en 1768 lorsque le recteur-curé nomma le dernier prêtre de la communauté, le sieur Guillemoys, qui passa ainsi de la dernière à la deuxième stalle du chœur, au grand dam des autres prêtres et en particulier de leur doyen, Louis Guillon. À chaque fois, le conflit se propage à la communauté de ville. En effet, les prêtres sont souvent originaires des bonnes familles bourgeoises de la ville et se tournent naturellement vers leurs parents pour obtenir du soutien (Louis Guillon est l'oncle d'Ange-Samuel Humphry, maire d'Auray en 1768).

Il n'y a donc aucune solidarité interne au sein du clergé alréen, qui ne forme pas véritablement un groupe de pression efficace, c'est-à-dire un groupe de personnes mettant leurs ressources en commun pour défendre des intérêts partagés. La question de l'existence de clivages politiques francs-maçons/gallicans au sein du clergé alréen est difficile à résoudre par manque d'éléments. On peut penser que ce clergé est dans son ensemble relativement méfiant et circonspect face aux idées des Lumières, qui ne vont pas dans le sens de leurs intérêts fondamentaux. On peut toutefois penser que ce n'est pas vraiment un facteur pertinent jusque dans les années 1785 car aucune menace sérieuse n'existe contre le statut de l'Église, et donc du clergé, au sein de la société. Cela sera très différemment en 1791, avec le rejet massif de la constitution civile du clergé. L'ampleur de la menace et son caractère ouvertement politique aura pour effet de souder le clergé alréen (un seul prêtre jureur) et d'en faire un acteur politique.

Samuel LE GOFF

RÉSUMÉ

Auray est une petite ville bretonne dotée de deux paroisses et de quelques congrégations religieuses. L'étude de l'influence du clergé sur la vie politique de la ville montre une absence du clergé dans ce domaine. La participation visible aux affaires de la cité ne concerne pour l'essentiel que les recteurs, et sur les points qui sont en rapport avec la vie paroissiale. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. Le modèle applicable au clergé rural n'est pas valable en ville, du fait de l'existence d'une élite capable de prendre elle-même en charge les fonctions communautaires, sans l'aide des membres du clergé. Cela tient aussi à la faiblesse interne du clergé de la ville, qui est numériquement assez faible et dont les revenus sont relativement modestes. De plus, ce groupe est traversé par plusieurs lignes de fractures qui minent sa cohésion interne et donc sa capacité d'action en tant que groupe de pression.